

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact sur les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, sous-évalué en raison d'un état initial FAUX :

En effet, on peut lire page 160/239 :

« XI-A.2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

../..

En lien avec la ZPS des « Plaines du Mirebalais et du Neuvillois », plusieurs ZNIEFF présentent un grand intérêt pour l'avifaune et en particulier pour des espèces telles que l'Outarde canepetière et le Bruant ortolan. Les différentes ZNIEFF de plaines cultivées sont également particulièrement intéressantes pour plusieurs autres oiseaux en période de nidification (Busards cendré et Saint-Martin, OEdicnème criard, etc.) et d'hivernage (Pluvier doré, Vanneau huppé). Les milieux forestiers et de landes accueillent un cortège de rapaces (busards, Milan noir, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, etc.

../..

Parmi les ZNIEFF possédant des enjeux liés à l'avifaune, 4 sont situées à moins de 10 km de la ZIP :
- Deux ZNIEFF de type II, collées l'une à l'autre, débute à 6 km environ à l'ouest de la ZIP. « Plaines du Mirebalais et du

Neuvillois » est une très vaste ZNIEFF de type II, en lien avec la ZPS du même nom, et qui englobe un certain nombre de

ZNIEFF de type I présentant des enjeux similaires essentiellement liés aux oiseaux de plaines. Si les populations d'Outarde canepetière et de Bruant ortolan constituent l'enjeu majeur pour la plupart d'entre elles, elles sont également particulièrement intéressantes pour plusieurs autres oiseaux en période de nidification (Busards cendré et Saint-Martin, OEdicnème criard, etc.) et d'hivernage (Pluvier doré, Vanneau huppé). Les busards sont les espèces les plus susceptibles de venir fréquenter la ZIP du projet, les mâles notamment pouvant aller chasser jusqu'à 10 km de leur nid. « Forêt de Scévilles » est un massif boisé, qui accueille notamment la Bondrée apivore, le Busard Saint-Martin et le Faucon hobereau.

- Deux ZNIEFF de type I sont également concernées. « Plaine de Mirebeau » fait partie de la grande ZNIEFF de type II « Plaines du Mirebalais et du Neuvillois ». Il s'agit d'un site important pour la reproduction du Bruant ortolan.

../..

Les oiseaux et chiroptères des ZNIEFF les plus proches sont susceptibles de se déplacer au niveau de l'emplacement du projet, toutefois la distance limitera la fréquentation pour la plupart des espèces, tout comme la faible taille du parc (4 éoliennes) est de nature à réduire les risques de collision. Une mesure de bridage nocturne mise en place afin de protéger la chiroptérofaune locale sera également bénéfique aux chauves-souris en provenance des ZNIEFF alentours. Un risque résiduel de mortalité et d'effarouchement pour les populations de chiroptères et d'oiseaux demeure, en particulier pour les rapaces diurnes qui ont pu être observés sur la ZIP lors des inventaires de manière régulière ou occasionnelle. Cet impact non négligeable est jugé faible à modéré et sera réduit par une mesure de bridage diurne lors des journées les plus à risque (fauche, moisson, labour). »

Cet impact « non négligeable » identifié est à surévaluer puisque cette étude a omis de prendre en compte la ZNIEFF de type I « Plaine de Doussay », créée en raison de la présence notamment d'Outarde canepetière, OEdicnème criard et Busard cendré.

Cette étude relativise l'impact sur ces espèces en raison de la distance supérieure à 6 Km des ZNIEFF à enjeu avifaune. Or la ZNIEFF « Plaine de Doussay » se situant à moins de 2 Km, à enjeu avifaune pour les mêmes espèces communautaires, le risque résiduel de mortalité et de

dérangement sera donc obligatoirement largement supérieur à celui présenté.

Cette présentation incomplète est indigne d'un prétendu bureau d'étude naturaliste, car il est inconcevable qu'un bureau d'étude puisse « oublier » la ZNIEFF, la plus proche, à proximité immédiate, et créée en raison justement d'espèces les plus sensibles à l'éolien.

Cet « oubli » peut même alors être considéré comme volontaire pour minimiser les impacts. Cette pratique s'apparenterait alors à une tentative d'escroquerie à la décision administrative.

Pour ces raisons, merci de rendre un avis défavorable.